

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et de la Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Au nom du POPsyDEN (Pour un Psychologue De l'Éducation Nationale dans le premier degré, le second degré et le supérieur) groupe qui réunit des organisations représentatives des psychologues de l'Éducation nationale, (premier degré, second degré et supérieur) ainsi que les universitaires responsables des formations ¹, nous voulons vous exprimer notre vif étonnement devant les conditions qui viennent d'être décidées pour le recrutement et la formation des psychologues scolaires pour la prochaine année scolaire.

La circulaire sur la formation au diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS) a été adressée très tardivement (le 6 février 2012) aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale, rendant ainsi très difficile l'appel à des candidatures. De plus, les centres de formation d'Aix-Marseille 1, de Lille 3 et de Grenoble 2 n'ouvriront pas et leurs responsables viennent à peine d'en être informés, bien après que les candidats potentiels en aient été avertis.

Ces décisions ne nous paraissent pas aller dans le sens des besoins en psychologues scolaires qui sont ceux de l'école primaire, besoins exprimés dans des textes régulièrement repris par le ministère et lors des audiences avec différentes organisations membres de notre groupe. Dans un texte que nous vous avons adressé en juillet 2010, nous examinions ces besoins, nous proposions que soient créées les conditions d'un recrutement des psychologues de l'Education Nationale au niveau d'un Master 2 de Psychologie et nous nous déclarions prêts à participer dans ce but à des discussions organisées par votre ministère.

Nous n'avons pas eu de réponse à notre demande. Toutes les composantes de notre groupe souhaitent que le niveau de recrutement des psychologues du premier

Association Française de Psychologues de l'Éducation Nationale (AFPEN), Association des Enseignantschercheurs de Psychologie des Universités (AEPU), Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie (FFPP), Société Française de Psychologie (SFP), syndicats (SNUIpp-FSU, collectif CoPsy du SNES-FSU, SNPsyEN UNSA Education), Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues- France (ACOP-F). degré comme des conseillers d'orientation-psychologues soit bien porté au Master 2 de psychologie.

Les psychologues diplômés au niveau Master 2 qui ont été admis au concours de recrutement des professeurs des écoles, seule voie retenue par votre ministère pour le futur recrutement des psychologues des écoles, n'ont été qu' au nombre de 7 en 2010-2011. Sachant de plus que rien ne dit que ceux-ci désireront devenir psychologues scolaires, une fois en poste. Cet effectif plus que limité rend manifeste l'inadéquation du dispositif retenu par votre ministère et appelle à de nouvelles discussions sur un recrutement spécifique de psychologues.

Vous souhaitez maintenir un recrutement de psychologues scolaires passant par le DEPS, tout en annonçant la fermeture de trois centres de formation. Nous vous demandons au contraire le maintien exceptionnel de ces six centres de formation. En effet, si la « sanctuarisation » des postes de psychologie scolaire évoquée par votre ministère demeure bien votre objectif - à en croire les déclarations de M. Blanquer, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire - dans Le Monde du 18 février 2012 : « On diminue le nombre de maîtres spécialisés mais on ne touche pas aux psychologues scolaires". Les mesures que vous avez annoncées semblent pour le moins mettre à mal cet objectif.

Vous comprendrez donc notre vive inquiétude qui nous amène à réitérer notre proposition de participer à des discussions pour ouvrir de réelles perspectives pour que dans l'Education Nationale, les psychologues du premier comme du second degré puissent apporter leurs compétences, au service des élèves et des personnels.

Dans l'attente d'être reçus en audience pour vous exprimer nos analyses et nos propositions, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Paris le 25 février 2012,

Pour le PoPsyDen, Jean-Marie Besse et Claire Leconte